N°DBE2026_11_040

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 10
(10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mardi 10 novembre 2026
Date de Convocation : 29 octobre 2026

Présents :
MM. Jean-Luc BERNARD, Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Martial LOISY, Joël MONIER, Philippe POTTIER.

Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY, Marie-Christiane PAYET PIGEON

Excusé : M. Luc MICHEL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :
Demande de subvention pour les animations scolaires 2026-2027

EXPOSE

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante se propose de reconduire la mise en œuvre d'animations scolaires sur les écoles de son territoire, en ciblant cette fois-ci les communes de Perrex, Saint-Jean-sur-Veyle, Vonnas, Lent et Saint-Denis-les-Bourg.

L'opération est évaluée à 20 000 € TTC et se déroulera entre janvier et juin 2027.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° DCS2026_06_019, en date du 9 juin 2026, déterminant les délégations d'attribution du Comité syndical au Bureau Exécutif :

Vu la délibération n° DCS_09_034 fixant la désignation permanente du secrétaire de séance des Assemblées délibérantes et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant que ce projet est inscrit au contrat Eau Climat Veyle-Dombes-Chalaronne et est situé dans l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de la Veyle ;

Considérant le souhait de conserver le principe de « projet d'école » ainsi que les grandes lignes des animations (durée, sortie terrain...) ;

Considérant que les animations scolaires côté Communauté de Communes de la Veyle (CC Veyle) seront réalisées par France Nature Environnement (FNE) de l'Ain, et celles côté Grand Bourg Agglomération (GBA) seront confiées au prestataire TERRANIMA ;

Après avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE le Président de préparer les demandes de subventions au meilleur taux aux partenaires financiers potentiellement mobilisables, notamment l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain, pour un montant maximum de 20 000 € TTC ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces demandes.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT

SYNDICAT MIXTE
La Place de la Gare
01660 MEZERIAT
VEYLE VIVANTE

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 20.11.2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.